

Annexe n°2 / Volet n°4-Financement
Enveloppe MIGAC

FINESS - RAISON SOCIALE	750712184 - ASSISTANCE PUBLIQUE-HOPITAUX DE PARIS
Sous-Enveloppe	MIG MCO

Année : 2017

N° contrat : 750712184AA

Code MIG	Libellé	1-BASE	2-Crédits Reconductibles	3-Crédits Non Reconductibles	4-Crédits JPE	Total général
B02	Dotation socle de financement des activités de recherche, d'enseignement et d'innovation				364 981 754 €	364 981 754 €
C03	Le financement des activités de recours exceptionnel				12 335 973 €	12 335 973 €
D04	Préparation, conservation et mise à disposition de ressources biologiques				5 960 338 €	5 960 338 €
D05	Les projets de recherche entrant dans le programme hospitalier de recherche clinique national (PHRCN)				10 120 771 €	10 120 771 €
D06	Les projets de recherche entrant dans le programme hospitalier de recherche clinique en cancérologie (PHRCK)				2 119 904 €	2 119 904 €
D07	Les projets de recherche entrant dans le programme hospitalier de recherche clinique interrégional (PHRCI)				3 006 787 €	3 006 787 €
D09	Les programmes de Recherche Translationnelle en Santé (PRTS)				638 952 €	638 952 €
D10	Les projets de recherche entrant dans le programme de recherche translationnelle en cancérologie (PRTK)				678 409 €	678 409 €
D11	Les projets de recherche entrant dans le programme de recherche sur la performance du système de soins (PREPS)				930 633 €	930 633 €
D12	Les projets de recherche entrant dans le programme hospitalier de recherche infirmière et paramédicale (PHRIP)				213 503 €	213 503 €
D19	L'effort d'expertise des établissements de santé				726 000 €	726 000 €
D20	Le soutien exceptionnel à la recherche clinique et à l'innovation				1 069 891 €	1 069 891 €
D21	PRME : rogrammes de recherche médico-économiques				320 220 €	320 220 €
D23	Organisation, surveillance et coordination de la recherche				11 466 204 €	11 466 204 €
D24	Conception des protocoles, gestion et analyse de données				2 841 551 €	2 841 551 €
D25	Investigation				9 109 550 €	9 109 550 €
D27	Qualité et performance de la recherche biomédicale à la promotion industrielle				3 742 934 €	3 742 934 €
E01	Les stages de résidents de radiophysiciens prévus dans le cadre de la politique nationale de lutte contre le cancer				257 500 €	257 500 €
E02	Le financement des études médicales (ex-Le financement de la rémunération des internes en médecine, pharmacie et en odontologie)				99 132 490 €	99 132 490 €
F01	Les centres mémoires de ressources et de recherche				988 845 €	988 845 €
F03	Les centres référents pour les troubles spécifiques d'apprentissage du langage				2 826 360 €	2 826 360 €
F04	Les centres de référence pour la prise en charge des maladies rares				53 983 721 €	53 983 721 €
F05	Les centres de ressources et de compétence sur l'hémophilie				1 245 453 €	1 245 453 €
F06	Les centres de ressources et de compétences sur la mucoviscidose				2 225 876 €	2 225 876 €
F07	Les centres de référence sur la sclérose latérale amyotrophique (SLA)				1 364 546 €	1 364 546 €
F08	La Mortalité Périnatale				517 854 €	517 854 €
F09	Les centres d'implantation cochléaire et du tronc cérébral				3 254 604 €	3 254 604 €
F10	Les centres de ressources sur les maladies professionnelles (CRMP)				1 493 971 €	1 493 971 €
F11	Les services experts de lutte contre les hépatites virales				2 705 650 €	2 705 650 €
F12	Les centres pluridisciplinaires de diagnostic prénatal (CPDPN)				2 150 379 €	2 150 379 €
F13	Les centres de diagnostic préimplantatoire (CDPI)				978 796 €	978 796 €

Annexe n°2 / Volet n°4-Financement
Enveloppe MIGAC

FINES - RAISON SOCIALE Sous-Enveloppe	750712184 - ASSISTANCE PUBLIQUE-HOPITAUX DE PARIS MIG MCO
--	--

Année : 2017

N° contrat : 750712184AA

Code MIG	Libellé	1-BASE	2-Crédits Reconductibles	3-Crédits Non Reconductibles	4-Crédits JPE	Total général
B02	Dotation socle de financement des activités de recherche, d'enseignement et d'innovation				364 981 754 €	364 981 754 €
F14	Les centres nationaux de référence pour la lutte contre les maladies transmissibles mentionnés à l'article L. 1413-4 du code de la santé publique				5 465 110 €	5 465 110 €
F15	Les centres de référence pour infections ostéo-articulaires (CIOA)				166 601 €	166 601 €
F16	Réseaux nationaux de référence pour les cancers rares de l'adulte				2 118 869 €	2 118 869 €
F17	Filières de santé des maladies rares				4 975 217 €	4 975 217 €
F18	Les centres de ressources et de recherche sur la sclérose en plaques (C2Rsep)				350 000 €	350 000 €
F19	Le Centre national de référence en hémobiochimie périnatale				5 034 929 €	5 034 929 €
G02	Les médicaments bénéficiant ou ayant bénéficié d'une autorisation temporaire d'utilisation (ATU) en attente de leur agrément				27 286 943 €	27 286 943 €
G03	Les actes de biologie et d'anatomocytopathologie non inscrits aux nomenclatures, à l'exception de ceux faisant l'objet d'autres financements hospitaliers				134 637 819 €	134 637 819 €
G05	Les dispositifs innovants en matière de thérapie cellulaire et tissulaire				758 252 €	758 252 €
H01	Les observatoires régionaux et interrégionaux des médicaments, des dispositifs médicaux et de l'innovation thérapeutique (OMEDIT) mentionnés à l'article D. 162-16 du code de la sécurité sociale	920 880 €				920 880 €
H02	Les centres de coordination de la lutte contre les infections nosocomiales (CCLIN) mentionnés aux articles 6 et 7 de l'arrêté du 3 août 1992 modifié relatif à l'organisation de la lutte contre les infections nosocomiales				1 582 365 €	1 582 365 €
H03	Les antennes régionales de lutte contre les infections nosocomiales (ARLIN) mentionnées dans l'arrêté du 17 mai 2006 relatif aux antennes régionales de lutte contre les infections nosocomiales				441 268 €	441 268 €
H04	Les centres régionaux de pharmacovigilance et les centres d'évaluation et d'information sur la pharmacodépendance mentionnés aux articles R. 5121-167 et R. 5132-99 du code de la santé publique	2 374 334 €				2 374 334 €
H05	Les coordonnateurs régionaux d'hémovigilance mentionnés aux articles R. 1221-32 à R. 1221-35 du code de la santé publique				170 300 €	170 300 €
H06	Les centres antipoison mentionnés à l'article L. 6141-4 du code de la santé publique				1 272 110 €	1 272 110 €
H07	Les registres à caractère épidémiologique mentionnés à l'article 2 de l'arrêté du 6 novembre 1995 modifié relatif au Comité national des registres				130 389 €	130 389 €
H08	Le Centre national de ressources de la douleur				351 528 €	351 528 €
H11	Les centres de coordination des soins en cancérologie (3C)	6 567 988 €				6 567 988 €
H12	Les centres interrégionaux de coordination pour la maladie de Parkinson				96 657 €	96 657 €
H13	Le Centre national pour malades jeunes, Alzheimer et apparentés (CNR-MAJ)				152 430 €	152 430 €
H14	Le Centre de référence sur les Agents Tératogènes (CRAT)				630 000 €	630 000 €
I04	Les équipes de cancérologie pédiatrique	2 712 696 €				2 712 696 €
J01	Les lactariums mentionnés à l'article L. 2323-1 du code de la santé publique				823 900 €	823 900 €
J02	Les surcoûts cliniques et biologiques de l'assistance médicale à la procréation, du don d'ovocytes et de spermatozoïdes, de l'accueil d'embryon et de la préservation de la fertilité				2 091 790 €	2 091 790 €

Annexe n°2 / Volet n°4-Financement
Enveloppe MIGAC

FINESS - RAISON SOCIALE Sous-Enveloppe	750712184 - ASSISTANCE PUBLIQUE-HOPITAUX DE PARIS MIG MCO
---	--

Année : 2017

N° contrat : 750712184AA

Code MIG	Libellé	1-BASE	2-Crédits Reconductibles	3-Crédits Non Reconductibles	4-Crédits JPE	Total général
B02	Dotation socle de financement des activités de recherche, d'enseignement et d'innovation				364 981 754 €	364 981 754 €
J03	Les prélèvements de tissus lors de prélèvement multi-organes et à cœur arrêté				397 034 €	397 034 €
J04	Prélèvement de sang placentaire				264 568 €	264 568 €
K03	Les unités d'accueil et de soins des patients sourds en langue des signes	614 902 €				614 902 €
N01	Les espaces de réflexion éthique régionaux ou interrégionaux (ERERI)				1 166 000 €	1 166 000 €
O02	La mise en œuvre des missions des établissements de santé de référence mentionnés à l'article R. 3131-10 du code de la santé publique				518 800 €	518 800 €
O03	L'acquisition et la maintenance des moyens zonaux des établissements de santé pour la gestion des risques liés à des circonstances exceptionnelles				1 091 951 €	1 091 951 €
P02	Les consultations hospitalières d'addictologie	11 214 272 €				11 214 272 €
P04	Les structures d'étude et de traitement de la douleur chronique				4 709 900 €	4 709 900 €
P05	Les consultations hospitalières de génétique	7 402 197 €		75 000 €		7 477 197 €
P06	La nutrition parentérale à domicile, à l'exception des cas où le patient est pris en charge par une structure d'hospitalisation à domicile	6 948 864 €				6 948 864 €
P09	La coordination des parcours de soins en cancérologie				140 000 €	140 000 €
P10	Les centres experts de la maladie de Parkinson				446 571 €	446 571 €
P11	Les consultations d'évaluation pluriprofessionnelle post AVC				164 154 €	164 154 €
P12	Primoprescription de chimiothérapies orales				50 580 €	50 580 €
Q01	Les services d'aide médicale urgente (SAMU) mentionnés à l'article L. 6112-5 du code de la sécurité sociale, y compris les centres d'enseignement aux soins d'urgence				17 794 092 €	17 794 092 €
Q02	Les services mobiles d'urgence et de réanimation (SMUR) mentionnés à l'article R. 6123-10 du code de la santé publique				44 066 856 €	44 066 856 €
Q04	Obésité				84 525 €	84 525 €
Q05	Les cellules d'urgence médico-psychologiques (CUMP)				612 240 €	612 240 €
R02	La rémunération, les charges sociales, frais professionnels et avantages en nature des agents mis à disposition auprès des services de l'Etat chargés de la définition et de la mise en œuvre de la politique hospitalière ou de la gestion des crises sanitaires	740 550 €	-41 515 €	254 212 €		953 247 €
R04	La rémunération, les charges sociales des personnels mis à disposition auprès des organisations syndicales nationales représentatives des personnels des établissements de santé mentionnés aux a, b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale	724 045 €	140 787 €	110 305 €		975 137 €
R05	Les actions de coopérations internationales en matière hospitalière dans le cadre des politiques de coopération internationale définies par les autorités de l'État				245 565 €	245 565 €
R06	La participation à la rémunération des agents bénéficiant des dispositions du décret 97-215 du 10 mars 1997				55 765 800 €	55 765 800 €
T02	Les unités hospitalières sécurisées interrégionales (UHSI)	5 394 807 €				5 394 807 €
T03	Les unités sanitaires en milieu pénitentiaire (USMP ; ex UCSA)	6 561 130 €				6 561 130 €
T04	Les chambres sécurisées pour détenus	205 400 €				205 400 €
U01	Les dépenses spécifiques liées à la prise en charge des patients en situation de précarité par des équipes hospitalières				19 367 390 €	19 367 390 €

Annexe n°2 / Volet n°4-Financement
Enveloppe MIGAC

FINESS - RAISON SOCIALE Sous-Enveloppe	750712184 - ASSISTANCE PUBLIQUE-HOPITAUX DE PARIS MIG MCO
---	--

Année : 2017

N° contrat : 750712184AA

Code MIG	Libellé	1-BASE	2-Crédits Reconductibles	3-Crédits Non Reconductibles	4-Crédits JPE	Total général
B02	Dotation socle de financement des activités de recherche, d'enseignement et d'innovation				364 981 754 €	364 981 754 €
U02	Les permanences d'accès aux soins de santé mentionnées à l'article L. 6112-6 du code de la santé publique, dont la prise en charge des patients en situation précaire par des équipes hospitalières à l'extérieur des établissements de santé	10 015 168 €	643 977 €			10 659 145 €
U03	Les dépenses spécifiques liées à la prise en charge odontologique des patients atteints de pathologies compliquant cette prise en charge dans les centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires				461 770 €	461 770 €
Total général		62 397 233 €	743 249 €	439 517 €	939 273 692 €	1 002 853 691 €

Annexe n°2 / Volet n°4-Financement
Enveloppe MIGAC

FINESS - RAISON SOCIALE Sous-Enveloppe	750712184 - ASSISTANCE PUBLIQUE-HOPITAUX DE PARIS MIG SSR
---	--

Année : 2017

N° contrat : 750712184AA

Code MIG	Libellé	4-Crédits JPE	Total général
V01	Scolarisation des enfants hospitalisés en soins de suite et de réadaptation	315 560 €	315 560 €
V02	Réinsertion professionnelle en soins de suite et de réadaptation	127 812 €	127 812 €
V03	Les consultations d'évaluation pluriprofessionnelle post Accident Vasculaire Cérébral (AVC)	114 586 €	114 586 €
V10	Hyperspécialisation	875 222 €	875 222 €
V12	Equipes mobiles en SSR	900 000 €	900 000 €
V13	Unités cognitivo-comportementales	149 933 €	149 933 €
V14	Plateaux techniques spécialisés (PTS)	203 600 €	203 600 €
V15	Ateliers d'appareillage	41 401 €	41 401 €
Total général		2 728 114 €	2 728 114 €

Annexe n°2 / Volet n°4-Financement
Enveloppe MIGAC

FINESS - RAISON SOCIALE Sous-Enveloppe	750712184 - ASSISTANCE PUBLIQUE-HOPITAUX DE PARIS AC MCO
---	---

Année : 2017

N° contrat : 750712184AA

Code AC	Libellé	1-BASE	2-Crédits Reconductibles	3-Crédits Non Reconductibles	Total général
203	Médecine	100 000 €			100 000 €
206	HAD			363 323 €	363 323 €
207	Soins palliatifs			329 200 €	329 200 €
209	Cancérologie			135 000 €	135 000 €
215	Plan Parkinson	300 000 €	-300 000 €		0 €
228	Soutien à la démographie des professionnels de santé hors cancérologie	542 226 €	-53 960 €	3 770 853 €	4 259 119 €
234	Mesures nationales d'investissement	45 204 105 €	-517 457 €	1 638 000 €	46 324 648 €
237	Divers	152 426 €		5 529 854 €	5 682 280 €
Total général		46 298 757 €	-871 417 €	11 766 230 €	57 193 570 €

Annexe n°2 / Volet n°4-Financement
Enveloppe MIGAC

FINES - RAISON SOCIALE Sous-Enveloppe	750712184 - ASSISTANCE PUBLIQUE-HOPITAUX DE PARIS AC SSR
--	---

Année : 2017

N° contrat : 750712184AA

Code AC	Libellé	1-BASE	Total général
234	Mesures nationales d'investissement	132 083 €	132 083 €
Total général		132 083 €	132 083 €

Annexe n°2 / Volet n°4-Financement

FINESS - RAISON SOCIALE enveloppe	750712184 - ASSISTANCE PUBLIQUE-HOPITAUX DE PARIS DAF
--------------------------------------	--

Année : 2017

N° contrat : 750712184AA

sous enveloppe	Observation	1-BASE	2-Crédits Reconductibles	3-Crédits Non Reconductibles	Total général
DAF PSY	Base	138 732 151 €			138 732 151 €
	Prise en charge des mineurs à leur retour de zonz syro-Irakienne.			25 000 €	25 000 €
	Mesures de reconduction nettes des économies		-235 553 €		-235 553 €
	Mise en réserve			-706 740 €	-706 740 €
	Accompagnement de la prise en charge de patients en situation de précarité		192 701 €		192 701 €
	Financement Unité d'hospitalisation Ados Astrolabe		1 691 000 €		1 691 000 €
	150 000E par ctre expert schizophrénie L Mourier et Mondor, 150 000E par ctre expert syndrome Asperger Debré et Mondor, 100 000E aide au développement ctre expert troubles bipolaire L Mourier		700 000 €		700 000 €
	Participation au projet Médiateurs de santé pairs (site Mondor/Chennevier)			90 000 €	90 000 €
	Financement pour 1 an d'un poste de consultant à compter du 1er septembre 2017			71 340 €	71 340 €
	Restitution partielle de la mise en réserve par le niveau national			351 009 €	351 009 €
	2ème tranche accompagnement de la prise en charge de patients en situation de précarité		192 701 €		192 701 €
	Complément régional à la restitution de la mise en réserve par le niveau national			355 731 €	355 731 €
	Aide exceptionnelle nationale. Exclu du 12ème provisoire 2018			20 000 000 €	20 000 000 €
	Renforcement de l'effort de formation pour les hôpitaux de jour prenant en charge des enfants avec TED, suite à la démarche d'évaluation de 2017 (Unité de jour enfants avec TED Duché - Pitié-Salpêtrière)			10 000 €	10 000 €
	2ème phase déploiement base TEDIS sur les 9 Centres de diagnostic expert autisme			100 000 €	100 000 €
	Aide investissement pour relocalisation du CMP enfants 20ème arrondissement pour Debré (NR dans l'attente de la confirmation de la mise en oeuvre projet)			200 000 €	200 000 €
	Dégel supplémentaire PSY			449 291 €	449 291 €
Total DAF PSY		138 732 151 €	2 540 849 €	20 945 631 €	162 218 631 €
DAF SSR	Base	467 331 448 €			467 331 448 €
	Débasage pour création MIGAC 2017, DMA 2017 et ACE 2017		-39 615 163 €		-39 615 163 €
	EAP fongibilité vers secteur médico social pour création MAS Perce Neige		-166 667 €		-166 667 €
	1ère tranche compartiment MO SSR au prorata des consommations 2017 remontées sur FICHCOMP			1 159 554 €	1 159 554 €
	Débasage H2012 SI projet 75-015		-32 820 €		-32 820 €
	Mise en réserve (-0,5%)			-1 941 144 €	-1 941 144 €
	Fin de reprise de crédits suite à opération Hautval		-6 500 000 €		-6 500 000 €
	Scolarisation des enfants, crédits délégués au prorata du nombre de patients accueillis (SAN SALVADOR 31 520E, POINCARE 13 880E, ROCHE GUYON 5 880E)			51 280 €	51 280 €
	Restitution partielle de la mise en réserve par le niveau national			1 026 444 €	1 026 444 €
	Complément régional à la restitution de la mise en réserve par le niveau national			914 700 €	914 700 €
	Soutien exceptionnel 2017 aux activités SSR			2 361 356 €	2 361 356 €
	Soutien financier au titre de la prise en charge du patient Robin Richard			20 000 €	20 000 €
	Dégel supplémentaire SSR			1 460 404 €	1 460 404 €
Total DAF SSR		467 331 448 €	-46 314 650 €	5 052 594 €	426 069 392 €
Total général		606 063 599 €	-43 773 801 €	25 998 225 €	588 288 023 €

Annexe n°2 / Volet n°4-Financement

FINESS - RAISON SOCIALE enveloppe	750712184 - ASSISTANCE PUBLIQUE-HOPITAUX DE PARIS USLD
--------------------------------------	---

Année : 2017

N° contrat : 750712184AA

sous enveloppe	Observation	1-BASE	2-Crédits Reconductibles	3-Crédits Non Reconductibles	Total général
USLD	Base	101 421 192 €			101 421 192 €
	Aide à l'investissement (classe 1) pour adaptation des locaux à l'ouverture UHR site Joffre-Dupuytren.			370 000 €	370 000 €
	Réfaction définitive 2017		-4 800 000 €		-4 800 000 €
	Soutien à la formation du personnel dans le cadre du plan maladies neurodégénératives			1 000 000 €	1 000 000 €
	Aide à l'investissement pour rénovation de l'USIDATU AP-HP (500 000E), Aide (travaux / équipement USPC) (500 000E), Aide à l'investissement UCC Hôpital Paul Brousse (200 000E)			1 200 000 €	1 200 000 €
	Ouverture, fonctionnement et aménagements de 24 lits USPC sur le site de Sainte-Perrine		1 632 868 €		1 632 868 €
	Soutien exceptionnel 2017 aux USLD			1 580 851 €	1 580 851 €
Total USLD		101 421 192 €	-3 167 132 €	4 150 851 €	102 404 911 €

FINESS - RAISON SOCIALE enveloppe	750712184 - ASSISTANCE PUBLIQUE-HOPITAUX DE PARIS FORFAITS
--------------------------------------	---

Année : 2017

N° contrat : 750712184AA

sous enveloppe	Observation	FORFAITS
DMA SSR	DMA provisoire (sur activité 2016 à régulariser sur activité 2017) à hauteur de 10% sur 10 mois	36 677 940 €
	DMA SSR 2017 ajustement définitif (transmission M12 2017)	8 269 813 €
Total DMA SSR		44 947 753 €
FAG	Forfait Annuel Greffes FAG (activité de référence 2016)	19 350 422 €
Total FAG		19 350 422 €
FAU	Régul sur FAU pour prise en compte de 59 108 ATU 2016 en LAMDA	4 421 616 €
	Poursuite réforme financement des urgences.Pour 2017, le montant du FAU correspond au montant du FAU au niveau juridique auquel s'ajoute 40% de l'écart entre le calcul du FAU au niveau géographique et le calcul du FAU au niveau juridique.	78 262 412 €
Total FAU		82 684 028 €
FPO	Forfait Prélèvement d'Organe activité de référence du 01/11/2015 au 31/10/2016	4 704 383 €
Total FPO		4 704 383 €
IFAQ MCO	IFAQ 2017 selon modalités de calcul fixées par arrêté du 15/12/2017 (répartition entre les deux champs MCO/SSR artificiellement reconstitué au prorata de l'activité)	1 708 588 €
Total IFAQ MCO		1 708 588 €
IFAQ SSR	IFAQ 2017 selon modalités de calcul fixées par arrêté du 15/12/2017 (répartition entre les deux champs MCO/SSR artificiellement reconstitué au prorata de l'activité)	37 700 €
Total IFAQ SSR		37 700 €
Total général		153 432 874 €

Annexe n°2 / Volet n°4-Financement

FINESS - RAISON SOCIALE	750712184 - ASSISTANCE PUBLIQUE-HOPITAUX DE PARIS
enveloppe	FIR

Année : 2017

N° contrat :
750712184AA

Mission	Sous mission	Mesure	Montant Engagé
1 : Promotion de la santé, prévention des maladies, des traumatismes, du handicap et de la perte	1.1 : Des actions de pilotage régional et de soutien dans le domaine de la prévention et de l'observation en santé, de l'évaluation des programmes de santé et de la diffusion des bonnes pratiques	MI1-1-2 : Actions de soutien et partenariat	45 000 €
		MI1-1-3 : Actions de veille et de surveillance sanitaire	83 000 €
		MI1-1-4 : Evaluation, expertises, études et recherches	130 785 €
		Total 1.1 : Des actions de pilotage régional et de soutien dans le domaine de la prévention et de l'observation en santé, de l'évaluation des programmes de santé et de la diffusion des bonnes pratiques	258 785 €
	1.2 : Actions en matière de promotion et éducation à la santé	MI1-2-16 : Prévention des autres maladies chroniques	20 000 €
		MI1-2-2 : Education thérapeutique du patient	16 602 869 €
		MI1-2-3 : Vaccinations : financement des dispositifs assurant la mise en œuvre des compétences sanitaires recentralisées	90 828 €
		MI1-2-5 : Infections associées aux soins et événements indésirables associés aux soins	181 700 €
		Total 1.2 : Actions en matière de promotion et éducation à la santé	16 895 397 €
	1.3 : Des actions destinées à assurer le dépistage et le diagnostic de maladies transmissibles	MI1-3-3 : SIDA, IST et hépatites: financement des autres activités	515 600 €
		MI1-3-4 : Tuberculose: financement des dispositifs assurant la mise en œuvre des compétences sanitaires recentralisées	328 948 €
		MI1-3-7 : Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD)	4 721 740 €
		Total 1.3 : Des actions destinées à assurer le dépistage et le diagnostic de maladies transmissibles	5 566 288 €
	1.5 : Des actions tendant à la prévention des traumatismes, des handicaps et de la perte d'autonomie, à l'exclusion de celles dont le financement incombe aux conseils généraux	MI1-5-2 : Consultations mémoires	3 098 299 €
		Total 1.5 : Des actions tendant à la prévention des traumatismes, des handicaps et de la perte d'autonomie, à l'exclusion de celles dont le financement incombe aux conseils généraux	3 098 299 €
1.4 : Des actions mises en œuvre dans le cadre de la gestion des situations sanitaires exceptionnelles	MI1-4-1 : Financement d'actions de gestion des urgences et d'événements sanitaires exceptionnels	223 786 €	
Total 1.4 : Des actions mises en œuvre dans le cadre de la gestion des situations sanitaires exceptionnelles	223 786 €		
Total 1 : Promotion de la santé, prévention des maladies, des traumatismes, du handicap et de la perte d'autonomie			26 042 555 €
2 : Organisation et promotion de parcours de santé coordonnés ainsi que la qualité et la sécurité de l'offre sanitaire et médico-sociale	2.1 : Le développement des parcours de santé coordonnés et des nouveaux modes d'exercice	MI2-1-1 : Télémédecine	151 128 €
		MI2-1-2 : Télémédecine - expérimentations article 36 LFSS 2014 (protégé)	33 000 €
		MI2-1-5 : Diversification des modes d'exercice des professionnels hospitaliers et libéraux	140 000 €
		MI2-1-6 : Centres spécialisés et intégrés de prise en charge de l'obésité sévère	308 500 €
		Total 2.1 : Le développement des parcours de santé coordonnés et des nouveaux modes d'exercice	632 628 €
		2.3 : Des actions visant à améliorer la qualité et la sécurité des soins et des prises en charge de l'offre sanitaire	MI2-3-1 : Structures de prises en charge des adolescents
	MI2-3-12 : Carences ambulancières		396 952 €
	MI2-3-18 : Programme national pour la sécurité des patients - simulation en santé		107 860 €
	MI2-3-2 : Equipes mobiles de soins palliatifs		7 762 328 €
	MI2-3-22 : COREVIH		4 615 322 €
	MI2-3-23 : Filières accident vasculaire cérébral		385 000 €
	MI2-3-24 : Expérimentations relatives à la prise en charge de l'insuffisances rénale chronique terminale (IRCT)		50 000 €
	MI2-3-4 : Equipe de liaison en addictologie		2 825 100 €
	MI2-3-5 : Pratique de soins en cancérologie	7 107 751 €	
MI2-3-7 : Psychologues et assistants sociaux hors plan cancer	2 554 347 €		
MI2-3-8 : Equipes mobiles de gériatrie	4 186 711 €		

Annexe n°2 / Volet n°4-Financement

FINESS - RAISON SOCIALE	750712184 - ASSISTANCE PUBLIQUE-HOPITAUX DE PARIS
enveloppe	FIR

Année : 2017

N° contrat :
750712184AA

Mission	Sous mission	Mesure	Montant Engagé
2 : Organisation et promotion de parcours de santé coordonnés ainsi que la qualité	Total 2.3 : Des actions visant à améliorer la qualité et la sécurité des soins et des prises en charge de l'offre sanitaire		36 494 665 €
	2.4 : Des actions visant à améliorer la qualité et la sécurité des soins et des prises en charge de l'offre médico-sociale	M12-4-10 : Maisons pour l'intégration et l'autonomie des malades d'Alzheimer (MAIA)	670 000 €
		M12-4-3 : Personnes âgées en risque de perte d'autonomie autre (PAERPA) : autres que PPS (protégé)	275 000 €
	Total 2.4 : Des actions visant à améliorer la qualité et la sécurité des soins et des prises en charge de l'offre médico-sociale		945 000 €
	2.5 : Des actions favorisant un exercice pluridisciplinaire et regroupé des professionnels de santé	M12-5-1 : Exercices pluridisciplinaire et regroupé des professionnels de santé	129 800 €
	Total 2.5 : Des actions favorisant un exercice pluridisciplinaire et regroupé des professionnels de santé		129 800 €
	2.7 :Autres Mission 2 Sanitaire	M12-7 : Autres Mission 2 (sanitaire)	788 750 €
	Total 2.7 :Autres Mission 2 Sanitaire		788 750 €
Total 2 : Organisation et promotion de parcours de santé coordonnés ainsi que la qualité et la sécurité de l'offre sanitaire et médico-sociale			38 990 843 €
3 : Permanence des soins et répartition des professionnels et des structures de santé sur le territoire	3.3 : Permanence des soins en établissement de santé mentionnée au 1° de l'article L. 6112-1, conformément aux dispositions de l'article R. 6112-28	M13-3-3 : Permanence des soins en établissements publics	58 978 590 €
	Total 3.3 : Permanence des soins en établissement de santé mentionnée au 1° de l'article L. 6112-1, conformément aux dispositions de l'article R. 6112-28		58 978 590 €
Total 3 : Permanence des soins et répartition des professionnels et des structures de santé sur le territoire			58 978 590 €
4 : Efficience des structures sanitaires et médico-sociales et amélioration des conditions de travail de leurs personnels	4.2 : Opérations de modernisation, d'adaptation et de restructuration des établissements ou de leurs groupements	M14-2-1 : Réorganisations hospitalières	218 051 €
		M14-2-3 : Accords de bonnes pratiques hospitalières	50 000 €
		M14-2-4 : Actions de modernisation et de restructuration	11 500 000 €
		M14-2-7 : Amélioration de l'offre	4 186 051 €
		M14-2-8 : Aides à l'investissement hors plans nationaux	21 300 000 €
	Total 4.2 : Opérations de modernisation, d'adaptation et de restructuration des établissements ou de leurs groupements		37 254 102 €
	4.6 : Aides individuelles, prestations et compléments de rémunération destinés à favoriser la mobilité et l'adaptation des personnels des structures engagées dans des opérations de modernisation et de restructuration	M14-6-3 : Cellule d'accompagnement social (CLASMO)	317 243 €
		M14-6-4 : Indemnités de départ volontaire	1 795 124 €
M14-6-6 : Actions de reconversion professionnelle		2 887 633 €	
Total 4.6 : Aides individuelles, prestations et compléments de rémunération destinés à favoriser la mobilité et l'adaptation des personnels des structures engagées dans des opérations de modernisation et de restructuration		5 000 000 €	
Total 4 : Efficience des structures sanitaires et médico-sociales et amélioration des conditions de travail de leurs personnels			42 254 102 €
5 : Développement de la démocratie sanitaire	5.2 : Autres Mission5 Démocratie sanitaire	M15-2 : Autres mission 5	31 600 €
	Total 5.2 : Autres Mission5 Démocratie sanitaire		31 600 €
Total 5 : Développement de la démocratie sanitaire			31 600 €
Total général			166 297 690 €